

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 12 octobre 2022, s'est réuni le 18 octobre 2022 à 18h15 dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Hennebont sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 11

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Monsieur Joël TRECANT, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTE-LE CALVE, Conseillère municipale,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Elise ROBIC, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée.
- Monsieur Jean-Louis TORRES, Personne qualifiée.

ABSENTES EXCUSÉES : 5

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Madame Martine JOURDAIN, Conseillère municipale,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,

ABSENTE : 1

- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère municipale.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarité,
- Madame Anne SALAUN, Directrice de l'EHPAD Ster Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du service d'aide à domicile,
- Madame Marine BOUGUENNEC, Conseillère en économie sociale et familiale au CCAS.

N°DS20221011

FINANCES : RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Comme chaque année le CCAS, pour ses besoins de financement, a lancé une consultation auprès de ses partenaires bancaires dans le but d'obtenir une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 €.

Trois établissements bancaires ont répondu :

- Le Crédit Agricole
- La Banque Postale
- La Caisse d'Epargne

Les offres portent sur l'intégralité du montant demandé.

Les propositions se présentent comme suit :

Banque	Taux d'Intérêt	Commission d'engagement	Frais de mise en place	Commission de non utilisation	% de la commission de non utilisation
La Banque Postale	1,010% l'an	400	0	OUI	% suivant l'utilisation du droit de tirage
Crédit agricole	Euribor 3 mois moyenné + 2,08 % soit 2,48% au 29/09/2022	0	0,30%	NON	
Caisse d'Epargne	Euribor 3 mois moyenné + 0,30 % soit 0,70% au 29/09/2022	600	0	OUI	0,07% entre le montant moyen utilisé et le droit de tirage

Après analyse, l'offre de la **Banque Postale** est la plus intéressante :

- Taux fixe de 1.010 % ;
- Commission d'engagement : 400 €
- Commission de non utilisation : de 0.14% à 0.24% suivant le taux d'utilisation.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- ➔ **DE RETENIR** la proposition de la Banque Postale,
- ➔ **D'AUTORISER** Madame La Présidente à signer tous les documents relatifs au renouvellement de la ligne de trésorerie.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr